

**DÉPARTEMENT DES LANDES
COMMUNE
DE SAINT-PERDON****Nombre de conseillers en
fonction : 19****Nombre de conseillers
présents : 14****Nombre de votants : 17****PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL****MERCREDI 26 JANVIER à 18 heures 30**

L'an deux mil vingt-deux, le vingt-six janvier, à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la commune de Saint-Perdon dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur Jean-Louis Darrieutort, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 19 Janvier 2022

Présents : Jean-Louis DARRIEUTORT, Sandrine CASINI, Didier LARTIGUE, CABANNES Philippe, DARSAUT Jean-Paul, LATASTE Marie, BEEUWSAERT Patrick, DALLEAU Sabine, BARROUILLET Cédric, DELARUE Marie-Hélène, SALLES Pierre, BOULAND Geneviève, MARTIN Maritxu, DOURTHE Jean-Michel

Absents ayant donné pouvoir : Patrick BENETEAU ayant donné pouvoir à Geneviève BOULAND, Marie-Christine CAZENAVE ayant donné pouvoir à Maritxu MARTIN, Élodie DUDON ayant donné pouvoir à Sandrine CASINI

Absents : Maylis MIRAMON, Benjamin BARROUILLET

Secrétaire : Madame CASINI Sandrine

ORDRE DU JOUR :

- 1) Délibération portant occupation du domaine public pour l'installation d'un kiosque à pizzas
- 2) Délibération portant délégation de signature pour le certificat d'urbanisme opérationnel de Monsieur le Maire
- 3) Délibération portant proposition du programme d'assiettes des coupes 2022 présentée par l'ONF
- 4) Délibération portant création d'un emploi temporaire pour le remplacement d'un fonctionnaire en congé maladie
- 5) Informations diverses

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SEANCE DU 22 DÉCEMBRE 2021

Le Conseil Municipal,

A l'unanimité des membres présents et représentés

APPROUVE le procès-verbal de la séance du 22 Décembre 2021

DÉLIBÉRATIONS

Délibération n°20220126_01DEL : Délibération portant occupation du domaine public pour l'installation d'un kiosque à pizzas

Monsieur le Maire fait part à l'assemblée de sa rencontre avec Monsieur Faure, gérant du restaurant « Pizza Del Arte » situé à saint-Pierre du Mont.

Monsieur Faure souhaite implanter un kiosque à pizzas à emporter automatique, sur la place des commerces du village.

Cette installation d'une superficie de 5m² nécessite la création d'une dalle béton afin d'obtenir une surface plane et rigide, permettant ainsi la fixation.

Monsieur le Maire signale que le kiosque à pizzas est assemblé sur le site en une journée.

Monsieur Faure devra s'engager à respecter les conditions suivantes :

- Mise en place d'une arrivée électrique et d'une connexion 4G à ses frais
- Nettoyage du kiosque et des abords régulièrement avec poubelles et cendriers

Monsieur le Maire expose qu'il convient de fixer le montant de la redevance d'occupation du domaine public

LE CONSEIL MUNICIPAL, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, à 16 voix pour et une voix contre :

- **AUTORISE** l'installation d'un kiosque à pizza de 5m² sur la place des commerces à partir du 01 Février 2022
- **DÉCIDE** que le montant de la redevance d'occupation du domaine public sera de 2000 € par an.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document relatif à ce dossier

Délibération n°20220126_02DEL : Délibération portant délégation de signature pour le CUB de Monsieur le Maire

Monsieur le Maire fait part à l'assemblée du dépôt d'un certificat d'urbanisme opérationnel relatif à un projet personnel.

Comme le prévoit l'article L422-7 du Code de l'Urbanisme, Monsieur le Maire ne peut signer lui-même ces documents.

En conséquence, le conseil municipal doit désigner un signataire. Monsieur le Maire ne prend pas part au vote.

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité :

- **DÉSIGNE** Monsieur Jean-Paul DARSAUT comme signataire de tous courriers et arrêtés relatifs aux demandes d'autorisations d'urbanisme concernant Monsieur le Maire.

Délibération n°20220126_03DEL : Délibération portant proposition du programme d'assiettes des coupes pour 2022 présentée par l'ONF

Conformément à la proposition d'assiettes des coupes de l'année 2022 présentée par l'Office National des Forêts,

Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL**, à l'unanimité :

- **APPROUVE** la proposition du programme d'assiettes des coupes 2022 annexée à la présente délibération.

- **DÉCIDE** que toutes les coupes seront vendues sur pied par l'ONF en vente de gré à gré par soumission ou en vente de gré à gré simple.

Délibération n°20220126_04DEL : Délibération portant création d'un emploi temporaire pour le remplacement d'un agent en congé maladie

Monsieur le Maire expose à l'assemblée délibérante qu'il convient de créer un emploi non permanent d'adjoint territorial du patrimoine, catégorie hiérarchique C, pour assurer le remplacement temporaire d'un fonctionnaire, actuellement en congé de maladie.

VU la loi n° 84-53 du 26 Janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, article 3-1°,

VU le décret n° 88-145 du 15 Février 1988 relatif aux agents contractuels la fonction publique territoriale,

VU le décret n°2019-1414 du 19 Décembre 2019 relatif à la procédure de recrutement pour pourvoir les emplois permanents de la fonction publique ouverts aux agents contractuels,

Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL, DÉCIDE** à l'unanimité :

- De créer un emploi non permanent à temps non complet à raison de 20h/semaine d'adjoint territorial du patrimoine, catégorie hiérarchique C, pour le remplacement d'un agent indisponible à compter du 26 janvier 2022 et pour la durée de l'absence de l'agent à la médiathèque municipale,
- que l'agent recruté sera chargé d'assurer les fonctions d'adjoint territorial du patrimoine en charge de la gestion de médiathèque municipale,
- que l'agent contractuel recruté sera rémunéré sur l'indice majoré 343, correspondant au 3^{ème} échelon de l'échelonnement indiciaire du grade d'adjoint territorial du patrimoine, emploi de catégorie hiérarchique C,
- que le recrutement de l'agent se fera par contrat de travail de droit public conformément à l'article 3-1 de la loi 84-53 du 26 Janvier 1984, dans la limite de la durée d'absence de l'agent remplacé,
- que l'agent recruté pourra prétendre au régime indemnitaire des agents communaux (groupe de fonction C3) et qu'il sera autorisé à faire des heures complémentaires et supplémentaires selon les besoins du service,
- que les crédits nécessaires à la rémunération de l'agent nommé et aux charges sociales s'y rapportant seront inscrits au budget, aux chapitre et article prévus à cet effet,
- que Monsieur le Maire est chargé de procéder aux formalités de recrutement.

COMMISSIONS MUNICIPALES

Commission travaux : M. Philippe CABANNES a demandé un devis à Mr CLAVE pour les travaux de pelle du fossé longeant les champs du Gnay et du côté de la cabane du résinier sur la forêt communale (Ex terrain GRDF).

Monsieur Philippe CABANNES propose un devis pour un achat d'un tracteur avec reprise de l'ancien tracteur à hauteur de 3000 €.

Commission environnement : Le 03 Février 2022, la commission Environnement s'est réunie pour le dossier Villes et Villages Fleuris, label de 2022. Le dossier est en cours de rédaction et devra être finalisé début mars.

INFORMATIONS DIVERSES

Formation du 22 Janvier 2022 entre élus : Une formation a été assurée dans le cadre du DIF Élus. L'animatrice a été intéressante et pédagogique. Un tour de table de chacun des membres présents a été effectué pour qu'ils donnent leur impression. La formatrice a interpellé les élus présents sur la connaissance de la population saint-perdonnaise notamment en sortie de crise. Il en ressort que les élus ne connaissent pas assez la population. L'une des idées à retenir est d'aller à la rencontre des habitants. Une élue souhaiterait qu'avant les conseils municipaux, les délibérations et les sujets évoqués soient communiqués avant les réunions. En bureau, Sandrine CASINI se propose pour prendre des notes succinctes pour informer les élus des sujets évoqués. Parmi les autres idées exposées :

- Se retrouver autour d'un repas, faire des activités ensemble.
- Dynamiser la cohésion d'équipe.
- Toujours garder un esprit participatif

En général, l'ensemble des membres présents ont trouvé la formation très enrichissante avec des leviers d'actions intéressants.

Monsieur le Maire demande d'aller à la rencontre de la population.

SPAR : Le SPAR annonce que Monsieur DARTIGUELONGUE n'assurera plus la gestion du stand de boucherie dans les prochaines semaines. Cette activité sera reprise en direct par Monsieur et Madame BEIGBEDER.

2 Monsieur : Il est informé aux élus qu'un Food Truck (vente de Croque-Monsieur originaux avec partenaires locaux) souhaite s'installer sur la Commune. Ce projet n'existe pas pour le moment. Ce projet est en cours d'étude. Il est proposé un positionnement une soirée par semaine (notamment le mardi car la boulangerie est fermée). Une demande d'une prise triphasée a été faite. Le Conseil Municipal est favorable à la demande exposée.

Projet d'expérimentation de gemmage dans la forêt communale. M. le Maire expose le projet de l'association GEMME LA FORET D'AQUITAINE qui souhaite développer le gemmage dans les Landes. Une visite sur place a été faite avec M. Cyrille FOURNET. L'idée est de développer une technique de gemmage. Il serait sélectionné 200 à 300 pins (Parcelle n°5) sur la forêt communale afin de démarrer une expérimentation. Monsieur Philippe CABANNES dit qu'il s'engage aussi à assurer le nettoyage régulier des parcelles.

Médiathèque : Suite à un arrêt maladie d'un agent, des bénévoles sont présents mais ils ne peuvent pas assurer la totalité des heures d'ouverture par manque de disponibilité. Le projet à venir nécessite de rester dans la même dynamique. S'il y a une prolongation de cet arrêt de maladie, il faudra avoir recours à un recrutement d'une personne. Plusieurs actions aidées par la MDL, en particulier l'enregistrement des livres, sont faisables.

Un Clic un ordi : Monsieur le Maire donne la lecture du projet « un clic un ordi » entrepris par Mont de Marsan Agglomération et en partenariat avec « Dispositif Ordi PIN 40 ». Ce projet est porté par Le Bus France services et consiste à doter 20 habitants par commune d'un ordinateur portable et de recevoir une formation d'une demi-journée de sensibilisation de premier niveau aux usagers du numérique. Une communication doit être réalisée par Monsieur Pierre SALLES en lien, avec les associations et l'ensemble des administrés.

Bus France Services : Monsieur le Maire donne un compte rendu du rapport d'activité du Bus France services qui se déplace le mardi tous les 15 jours sur la place de la mairie. Cette

opération a démarré en juillet 2020 avec un pic en septembre qui s'explique par la déclaration des impôts. A Saint-Perdon, 68 personnes se sont déplacées sur l'année 2021, notamment les personnes de plus de 50 ans selon le rapport d'activités.

Demande de la kinésithérapeute : Madame Anne-Laure LEFRANC demande la pose d'une installation d'une climatisation et 2 splits car ses factures d'énergie sont très importantes. Une demande d'un devis a été faite.

Devis SNB : La Commune a réceptionné un devis de SNB pour l'accès aux caveaux qui ne s'ouvrent pas derrière. Le montant est de 3967.50€. Le Conseil Municipal donne son accord.

Location du broyeur : Des administrés demandent s'il est possible de mettre à la location le broyeur moyennant paiement. Monsieur le Maire demande l'avis des élus présents. Le matériel est délicat et il faut faire attention à la sécurité. Il faut se renseigner auprès des assurances si une location de ce type de matériel est autorisée. Il faudrait, certainement, cadrer la démarche avec attestation d'assurance spécifique, convention, caution, gestion du carburant, des pièces. Monsieur Jean-Paul DARSAUT propose de trouver un loueur qui pourrait aussi mettre à disposition du matériel. Ce serait une économie de temps pour les agents. Le Conseil Municipal décide de ne pas louer ce matériel après vote des élus à main levée.

Aménagement de la mairie : Un point sur les travaux à prévoir est effectué :

- à l'étage avec l'installation d'un écran motorisé, achat d'un vidéo projecteur avec communication automatique, les devis sont en cours,
- changement des toiles murales, les devis sont en cours,
- réfection de la table dans la petite salle de réunion et changement des chaises,
- au rez-de-chaussée : présentation des travaux avec proposition et choix technique : changement du plancher, peinture des murs, petit muret à détruire sous l'escalier pour placer le copieur, achat d'une banque d'accueil partagé, ouverture à la place du copieur, signalétique

Aménagement du Caloy : Une idée a été apportée par la paysagiste conseil. Monsieur Didier Lartigue propose un plan 3D. C'est le début de la phase de réflexion pour aménager le devant de la salle du Caloy. Madame Maritxu MARTIN dit qu'il serait intéressant d'y associer les habitants du quartier et les chasseurs pour recueillir leur avis.

Maison médicale : La Commune est en attente du chiffrage de Rémi DOUSSANG (architecte).

Eglise de Saint-Perdon : Des tuiles glissent du toit. Un mail à M. ESCOUBET, maitre d'œuvre lors de la réfection des travaux de l'église, a été envoyé pour prendre en charge le réajustement de ces anomalies. Les travaux de sonorisation de l'église ont été réalisés par la Scène.

Concours photo : Est évoqué un concours de photos auprès des habitants qui permettrait notamment de décorer les murs de la Mairie.

Cérémonie des nouveaux habitants : Une cérémonie de bienvenu pourrait être programmée avec nouveaux habitants des logements sociaux et ceux du lotissement Les Champs du Gnay.

Cérémonie de citoyenneté : Une cérémonie de citoyenneté pourrait aussi être mise en place pour les jeunes qui ont 18 ans.

Projet Autisme : Didier LARTIGUE dit que pour le moment, il n'y a pas de retour de l'Association sur les travaux à prévoir.

Recherche d'un médecin : Didier LARTIGUE explique qu'une tournée de prospection aux alentours pour trouver des médecins doit être réalisée par les élus.

Téléthon : Cédric BARROUILLET explique que le téléthon du mois de décembre 2021 a permis de récolter 1 142 €.

Finances : Madame Élodie DUDON informe que la Commission Finances va débiter son travail, début février, sur le Compte Administratif.

Copieur : Monsieur Cédric BARROUILLET expose les problèmes du copieur de la Mairie. Plusieurs prestataires sont venus pour proposer un devis de remplacement.

Demande de subventions des associations : Monsieur Cédric BARROUILLET précise qu'une commission vie associative sera prochainement programmée.

Application Intra-Muros : Monsieur Cédric BARROUILLET informe le Conseil Municipal de la fonctionnalité de l'application Intra-Muros qui est consacré aux communes. En tant qu'adhérent de l'ALPI, l'adhésion est gratuite. Cette application permet de connaître des actualités propres aux communes, des informations qui sont envoyées directement sur les smartphones des habitants de la Commune. L'utilisation de celle-ci est simple. Elle est en lien avec les comptes Facebook de la Commune et du site internet. L'application permet de faire des sondages, des signalements face aux incivilités.

Éducation : Madame Sabine DALLEAU indique qu'aura lieu bientôt une commission Education. Elle souligne la nécessité de relancer le questionnaire pour les 15-20 ans. Elle propose la création d'une page Instagram permettant d'assurer communication, réponse, participation et partage. Le nom de la page Instagram est à trouver.

Conseil de développement animée par Madame BOURDIEU :

Il est rappelé que Mme Régine NEHLIG et Pierre SALLES ont intégré cette nouvelle instance, obligatoire pour les communautés de plus de 50 000 habitants permettant une participation citoyenne. Cet organe a un pouvoir consultatif avec des projets imposés. La première réunion a conduit à l'élection d'un président : Monsieur Guillaume DUTOYA.

<u>NOM – Prénom</u>	<u>Signature</u>
DARRIEUTORT Jean-Louis, Maire	
CASINI Sandrine	
LARTIGUE Didier	
DUDON Élodie	

CABANNES Philippe	
CAZENAVE Marie-Christine	
DARSAUT Jean-Paul	
LATASTE Marie	
BEEUWSAERT Patrick	
DALLEAU Sabine	
BARROUILLET Cédric	
DELARUE Marie-Hélène	
SALLES Pierre	
BOULAND Geneviève	
BARROUILLET Benjamin	
MARTIN Maritxu	
BENETEAU Patrick	
MIRAMON Maylis	
DOURTHE Jean-Michel	

